

A R R Ê T É

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

**VU** le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du centre national de gestion ;

**VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

**VU** ledécret n° 2021-334 du 26 mars 2021 portant suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature ;

**VU** l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié fixant les modalités des épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d’accès au grade de Directeur des soins de 2ème classe de la fonction publique hospitalière ;

**VU** l’arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature ;

**VU** l’arrêté du 4 janvier 2024 portant ouverture du concours pour l’accès au cycle préparatoire au concours interne d’admission au cycle de formation des élèves-directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

ARRÊTE

**Article 1er.** Le jury du concours ouvert les 12 et 13 mars 2024 en vue de l’admission de
25 stagiaires au cycle préparatoire au concours interne d’accès au cycle de formation des élèves directeurs des soins est constitué comme suit :

Mme Sylvie THIAIS Directrice des soins hors-classe, Conseillère pédagogique nationale, représentant la Directrice générale de l’offre de soins du Ministère du travail, de la santé et des solidarités, **Présidente,**

Mme Christine AUFRERE Directrice des soins, Conseillère technique et pédagogique régionale, représentant la Directrice Générale de l’Agence Régionale de Santé d’Ile-de-France,

M. Nicolas CABERO-FLOREAN Directeur des soins à l’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Hôpital Universitaire Pitié-Salpêtrière,

M. Jean-Paul HURTAUD Attaché Principal d’Administration Hospitalière Honoraire, représentant la Directrice Générale du Centre National de Gestion,

Mme Odessa PETIT DIT DARIELE Enseignante-chercheure, représentant la Directrice de l’Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes.

Mme Catherine SORIN Directrice des Soins à l’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,

**Article 2.** - Le jury du concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d’admission et établit les listes des lauréats par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

**Article 3.** - La présidence du jury est confiée à Mme Sylvie THIAIS.

**Article 4.** – Le secrétariat du concours est assuré par le bureau des concours nationaux du Centre national de gestion.

**Article 5.** - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l’exécution du présent arrêté.

Fait, le 6 février 2024

Pour La Directrice générale et par délégation,

Le Chef du département autorisations d’exercice, concours, coaching

Philippe TOUZY